

[Text]

laquelle nous arrivons, et c'est pour cette raison que nous croyons que toute diminution par rapport au régime actuel va nécessairement entraîner des répercussions sociales et économiques chez un grand nombre de travailleurs. C'est pourquoi nous demandons au Parlement, non pas de revenir... En fait si le gouvernement veut revenir aux principes de départ, je crois qu'à ce moment-là il y aurait plutôt lieu d'étudier la possibilité d'obtenir des cotisations plus élevées ou d'obtenir plus de cotisations plutôt que de réduire le montant des indemnités.

M. Johnston: Je pense qu'il serait nécessaire peut-être de rompre avec cette approche de l'assurance-chômage quand la période de qualification est si courte; et en même temps vous n'aimez pas la solution de «Jeunesse-Canada au travail» parce que la période est très courte et que le travail n'est pas permanent. Je pense que vous avez là une contradiction dans votre mémoire, vous prenez deux directions en même temps!

M. André-Gilles Brodeur (avocat, représentant de la Commission des services juridiques): En fait, je pense que ce que nous voulons tout simplement dire c'est que plutôt de rendre plus difficile l'accès au chômage, il faut trouver une solution pour rendre plus facile l'accès au travail; et à ce moment-là nous n'aurons pas de problème budgétaire pour financer le régime d'assurance-chômage.

• 1025

M. Johnston: Je suis un peu étonné, madame, de voir un groupe d'avocats venir en aide aux travailleurs à cet égard. Dans ma circonscription je suis le seul à aider tous les groupes de chômeurs. Mais avez-vous quotidiennement un si grand nombre de cas de chômage pour lesquelles la loi présente des difficultés?

Le président: Voulez-vous prendre un siège, monsieur? Come to the table, please, because otherwise the translator will not pick it up. Please come to the table.

M. Portelance: Vous pouvez l'inviter à s'asseoir avec nous.

Je crois que M. Johnston demandait si vous aviez souvent de cas pour lesquels vous devez faire des représentations.

M. Paul Faribault (avocat, Commission des services juridiques): Nous en avons très souvent. Les prestataires sont très souvent aux prises avec les difficultés de cette loi et surtout les difficultés que présentent son application. Des fonctionnaires connaissant les quelques trappes de cette loi amènent très souvent les prestataires à tomber dedans. Il s'agit d'une constatation que l'on fait à tous les jours et ce partout au Québec.

M. Johnston: Qui est-ce qui vous paie pour ce travail auprès d'hommes qui manquent d'argent parce qu'ils ne travaillent pas?

M. Brodeur: Qui paie les avocats qui représentent les prestataires devant les conseils arbitraux? Est-ce le sens de votre question?

M. Johnston: Oui.

M. Robert: Comme j'ai expliqué au début, nous sommes des avocats permanents, payés par la Commission des services juridiques, par le biais des centres communautaires juridiques

[Translation]

vis-à-vis the actual scheme is necessarily going to have social and economic consequences for a great number of workers. This is why we ask Parliament not to come back to the initial principles. In fact, if the government wanted to come back to the initial principles, it might be better for him to study the possibility of increasing the amount and the number of membership fees, instead of reducing the amount of the benefits.

Mr. Johnston: I think it might be necessary to move away from such an unemployment insurance scheme when the qualifying period is so short; and at the same time you do not like such programs as "Young Canada Works", because the period is very short and that the job is not permanent. I think there is a contradiction in your report, you seem to take two directions at once!

Mr. André-Gilles Brodeur (Lawyer, Representative of the Commission des services juridiques): In fact we only want to say that instead of making the access to unemployment insurance benefits more difficult, we should find a solution to make the accessibility to work easier; therefore, we will not have any budgetary problem to finance the unemployment insurance plan.

Mr. Johnston: I am a bit surprised, Madam Chairman, to see a group of lawyers assisting the workers in my constituency, I am the only one to help all kinds of unemployed groups. But they have to deal daily with many unemployment cases that the Act is unable to deal with?

The Chairman: Would you like to take a seat, sir? Asseyez-vous à la table s'il vous plaît, sinon l'interprète n'entendra pas ce que vous dites. Approchez-vous je vous prie.

Mr. Portelance: You can invite him to sit with us.

I think that Mr. Johnston was asking if you had many cases for which you have to make representations.

Mr. Paul Faribault (Lawyer, Commission des services juridiques): Very often. The claimants have very often difficulties with the complexities of the legislation and especially with its implementation. The civil servants will know that there are a few traps that this legislation might often lead the claimants to fall into. This is something we find out every day and everywhere in Quebec.

Mr. Johnston: Who is paying for your work or assisting people who do not have any money because they do not work?

Mr. Brodeur: Who is paying the lawyers who represent the claimants in front of the board of referees? Is that the meaning of your question?

Mr. Johnston: Yes.

Mr. Robert: As I said earlier, we are full-time lawyers and we are paid by the Commission des services juridiques, through the legal community centres which are paragon-